



GRIP
GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 9 janvier 2014

BERGHEZAN Georges. Forces armées de RDC : le chaos institutionnalisé ? Note d'Analyse du GRIP, 9 janvier 2014, Bruxelles.

<http://www.grip.org/fr/node/1174>



NOTE D'ANALYSE

FORCES ARMÉES DE RDC : Le chaos institutionnalisé ?

Par **Georges Berghezan**

9 janvier 2014

Résumé

Depuis leur fondation en 2003, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) n'ont cessé d'accueillir en leur sein des membres de groupes armés, après leur éventuelle soumission à des processus d'intégration plus ou moins expéditifs. D'une loyauté très relative envers l'autorité de l'État, ces nouveaux soldats et officiers ont été nombreux à désertir et à monter de nouvelles rébellions. Pourtant, une armée forte et cohérente est un préalable au rétablissement de la sécurité et à une amorce de relèvement socio-économique dans le pays, en particulier sur son versant oriental. Si l'instabilité permanente du Congo et sa stagnation économique ne sont guère propices à une réforme durable de son secteur de la sécurité, la question de la volonté politique demeure posée.

Abstract

Armed Forces of the DRC: institutionalized chaos?

Since they were founded in 2003, the Armed Forces of the Democratic Republic of Congo (FARDC) have constantly been accepting within their ranks members of armed groups after their eventual submission to integration processes more or less quickly expedited. These new soldiers and officers have shown a very relative loyalty to the authority of their state and have been very prone to desert and mount new rebellions. However, a strong and coherent army is a prerequisite to the restoration of security, which should allow the beginning of the socio-economic recovery of the country, particularly in its eastern part. If the permanent instability of the Congo and its economic stagnation do not favour a sustainable reform of the security sector, the possible lack of political will remains a debatable issue.

Genèse des FARDC

Après le déclenchement de la Seconde guerre du Congo et l'occupation d'une partie du pays par des troupes du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi en 1998, le principe de former une « armée nationale, restructurée et intégrée » a été pour la première fois évoqué lors de l'« Accord de cessez-le-feu » signé à Lusaka le 10 juillet 1999 par les chefs d'État de RDC et de cinq autres pays africains ayant déployé des troupes dans ce pays. Dans une annexe consacrée aux « modalités de mise en l'œuvre de l'Accord de cessez-le-feu », il était en outre prévu que les éléments de cette nouvelle armée seraient issus des forces gouvernementales, les Forces armées congolaises (FAC), et des deux principaux mouvements rebelles, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC)¹.

L'Accord de cessez-le-feu n'a jamais été mis en œuvre et il fallut attendre près de trois ans pour que la question revienne sur le tapis, lors du « dialogue inter-congolais » tenu à Sun City (Afrique du Sud) de février à avril 2002. Cependant, l'accord conclu, le 19 avril – par les parties belligérantes, l'opposition politique et les « forces vives » (soit, pour simplifier, la société civile) – se contente, par son article 5, de confier toutes les questions relatives aux forces armées à un « Conseil supérieur de la Défense » dont la composition et le fonctionnement seront déterminés par une loi. Cependant, dans son article 13, l'accord prévoit qu'un « mécanisme pour la formation d'une Armée nationale, restructurée et intégrée » sera établi conformément à l'Accord de Lusaka et qu'il inclura également des représentants des forces armées du RCD/Mouvement de libération (RCD/ML) et du RCD/National (RCD/N), deux scissions du RCD, ainsi que des Maï-Maï, groupes de résistants à l'occupation étrangère bénéficiant du soutien du gouvernement².

Quelques mois plus tard, le 16 décembre 2002 à Pretoria, alors que les armées rwandaise et burundaise venaient de quitter la RDC, était signé l'« Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo ». Il y était d'emblée précisé qu'un des « objectifs principaux » de la période de transition était « la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée ». L'article 6, entièrement consacré à cette armée, institue le « mécanisme chargé de la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée » prévu par l'Accord de Sun City.

Il prévoit que le Chef d'état-major général et ses deux adjoints, ainsi que ceux des trois forces, ne peuvent provenir de la même « composante » (partie signataire ou, *de facto*, partie belligérante).

1. [Accord de cessez-le-feu et annexes y afférentes](#), Conseil de Sécurité, ONU, S/1999/815, 25 juillet 1999, archivé sur United Nations Peacemaker.

2. « [Accord politique pour la gestion consensuelle de la transition en République Démocratique du Congo](#) », *Afrique-Express*, n° 249 du 6 mai 2002.

Comme décidé à Sun City, la nouvelle armée inclura des éléments des forces gouvernementales, des Mai-Mai et des quatre mouvements rebelles³. Sont également créés un mécanisme intérimaire pour procéder à l'identification physique des militaires et un Conseil supérieur de la Défense – présidé par le Président de la République, soit Joseph Kabila – composé d'une douzaine de membres, dont les quatre Vice-présidents institués par le même accord.

Les compétences de ce Conseil sont précisées, mais ses attributions et son fonctionnement seront déterminés ultérieurement par une loi. Ce processus s'inscrit bien entendu dans un cadre politique de transition caractérisé par le partage du pouvoir, principalement entre le gouvernement, le RCD, le MLC, l'opposition politique et les « forces vives », ces deux dernières étant cependant exclues du champ militaire⁴.

En outre, dans un mémorandum annexé à l'« Accord global et inclusif » et signé également à Pretoria le 6 mars 2003, il est convenu que le « mécanisme » de formation d'une armée nationale sera la « réunion des états-majors FAC, RCD, MLC, RCD-N, RCD-ML et Mai-Mai ». De plus, chaque « dirigeant de la transition choisira 5 à 15 gardes du corps pour sa sécurité personnelle »⁵.

Le premier texte officiel à évoquer les « Forces armées de la République Démocratique du Congo », désormais connues sous le sigle « FARDC », est la Constitution de transition adoptée par les deux Chambres le 1^{er} avril 2003 et promulguée par le Chef de l'État trois jours plus tard. Les sections II et III de son chapitre IV traitent respectivement des Forces armées et du Conseil supérieur de la Défense. Ce dernier étant notamment chargé de former « une armée nationale, restructurée et intégrée », de désarmer les groupes armés et de superviser le départ des troupes étrangères⁶, à un moment où les troupes ougandaises entamaient leur retrait de la Province orientale.

Cette nouvelle Constitution, qui demeurera en vigueur jusqu'en février 2006, jettera les bases pour de nouvelles forces armées d'un pays en voie de réunification. Cependant, comme on le constate déjà, le défi – ou « le prix de la paix » – sera d'intégrer des troupes extrêmement disparates, s'étant combattues pendant plus de quatre ans, dont certaines ne disposent d'aucune formation militaire digne de ce nom, ont commis de graves violations du droit humanitaire ou ont été les supplétifs d'armées étrangères d'occupation.

En outre, les effectifs de ces forces à intégrer sont mal connus et les estimations à ce sujet divergent fortement : entre 130 000 et 340 000 combattants⁷, dont une grande partie devra être démobilisée et retourner à la vie civile.

3. Notons également que plusieurs groupes armés de l'Ituri ont accepté, par l'Acte d'engagement de Dar-es-Salaam du 16 mai 2003, de démobiliser et de désarmer, sans que cela n'implique – semble-t-il – l'intégration de leurs membres dans l'armée nationale.

4. « [Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo](#) », *Radio Okapi*, 21 décembre 2002.

5. [Mémorandum sur le mécanisme pour la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée](#), 6 mars 2003, archivé sur United Nations Peacemaker.

6. « [Constitution de la transition de la République démocratique du Congo \(2003\)](#) », Wikisource.

7. [DDR en République Démocratique du Congo, Mise à jour](#), Banque Mondiale, septembre 2009.

Brassage et DDR

Au cours des années suivantes, les énergies se focaliseront donc autour de deux axes. Tout d'abord l'objectif d'intégration, au sein d'une armée composée d'hommes et de factions aux parcours antagonistes, dont sera en charge la Structure militaire d'intégration (SMI). Ensuite, un processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), pour tous ceux jugés inaptes ou désirant renoncer au métier des armes, dont l'organisation revient à un organisme interministériel, la CONADER, la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Par ailleurs, les combattants étrangers (essentiellement rwandais, burundais et ougandais) de groupes armés actifs en RDC sont invités à se joindre à un processus de démobilisation, désarmement, rapatriement, réintégration et réinstallation (DDRRR) supervisé par la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC).



Soldat des FARDC sur la route de Rutshuru, au Nord-Kivu
(Source : Clara Padovan/ONU, 2 septembre 2013)

Mais tout d'abord, comme prévu par l'Accord global et inclusif et après le retrait de l'armée ougandaise, les dernières troupes étrangères officiellement en RDC, un décret présidentiel nommé, le 19 juillet 2003, un commandement unifié des forces armées, dont les deux principaux postes reviennent aux FAC et au RCD. Le chef d'état-major général des FAC, le Lieutenant-Général Baudouin Liwanga Maata, issu des ex-Forces armées zaïroises (FAZ), conserve son poste au sein des nouvelles forces armées, tandis que le général Sylvain Buki du RCD devient chef d'état-major des forces terrestres⁸.

Le 18 décembre 2003, dans le but de désarmer, démobiliser et réinsérer dans la vie civile les combattants excédentaires, un décret présidentiel⁹

créé une Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (CONADER), chargée en particulier d'exécuter un Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PNDDR), dont la mise en œuvre débutera en 2004 et s'étalera sur sept années. Grâce à ce programme, financé par la Banque mondiale, plus de 105 000 adultes et près de 28 000 enfants ont été désarmés et démobilisés, puis réinsérés dans la vie civile¹⁰.

Le 28 janvier 2004, une nouvelle étape est franchie par la création, via le décret présidentiel n° 04/014, de la Structure militaire d'intégration (SMI) chargée de

8. "[New military command for DR Congo](#)", *BBC-News*, 20 juillet 2003.

9. [Décret n° 03/042 du 18 décembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale désarmement, démobilisation et réinsertion, en sigle CONADER](#), Leganet.cd.

10. Yvan Conoir, [Mettre fin à la guerre, construire la paix. La contribution du programme national de DDR en RDC à la paix dans la région des Grands Lacs africains](#), Programme transitionnel de démobilisation et réintégration (TDRP), mai 2012.

l'identification, de la sélection, du « brassage »¹¹ et du recyclage des éléments éligibles dans le cadre de la mise sur pied de la nouvelle armée nationale. Elle est rendue opérationnelle le 13 mai 2004 par le décret n° 04/039 portant nomination de ses membres. La SMI collabore avec le ministère de la Défense et la CONADER.

Elle bénéficie d'un appui de la MONUC et du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT), composé des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, en sus de l'Afrique du Sud, de l'Angola et de la Belgique¹².

Le 12 novembre 2004, une loi concernant les FARDC est enfin promulguée : il s'agit de la Loi organique n° 04/023 portant organisation générale et fonctionnement de la Défense et des Forces armées¹³. Selon certains observateurs, la plupart de ses dispositions « sont classiques et il n'y a guère d'innovation »¹⁴. Son article 45 prévoit d'intégrer dans les FARDC – outre les six forces ou mouvances déterminées par l'Accord de Sun City – les militaires des ex-FAZ, la milice des Tigres, constituée de « gendarmes katangais » venus d'Angola en 1997, ainsi que les « groupes militaires et paramilitaires déterminés par le gouvernement ». La loi institue également, au sein des FARDC, une « Garde républicaine » ayant pour mission de protéger le Président de la République et relevant directement de ce dernier.

Sur le terrain, un processus en plusieurs étapes est donc élaboré :

- Après une campagne de sensibilisation et d'information, tous les combattants sont envoyés dans des centres de regroupement où ils sont recensés et où leurs armes sont enregistrées par la MONUC ; les mineurs (enfants soldats) sont confiés à des institutions spécialisées.
- Les combattants majeurs sont ensuite envoyés dans des centres d'orientation, gérés conjointement par la SMI et la CONADER, dans lesquels ils débute des activités dites de « tronc commun » : identification, sélection, orientation et choix volontaire entre la vie civile et la carrière militaire. Ceux qui choisissent la vie civile entament un processus de démobilisation et de réinsertion et sont pris en charge par la CONADER.
- Ceux qui choisissent d'intégrer les FARDC sont envoyés dans ces centres de brassage gérés par les FARDC. Là, une seconde sélection a lieu. Les candidats au brassage doivent satisfaire à plusieurs conditions : âge, nationalité, aptitude physique et mentale, bonne moralité, minimum de six ans d'étude, etc.¹⁵ Ceux qui sont « recalés » rejoignent également les centres de la CONADER.

11 . Le « brassage » est un processus spécifique d'intégration de membres de groupes armés et des FAC dans les FARDC, dans les années qui ont suivi la fin de l'occupation étrangère de la RDC. Ce processus sera expliqué en détails plus loin dans cette Note.

12. Pamphile Sebahara, [La réforme du secteur de la sécurité en RD Congo](#), Rapport du GRIP, 13 mars 2006.

13. [Loi organique n° 04/023 du 12 novembre 2004 portant organisation générale et fonctionnement de la Défense et des Forces armées](#), Leganet.cd.

14. Célestin Kabuya-Lumuna, [Quelles lois essentielles pour la République démocratique du Congo ?](#), Portail de publication de périodiques scientifiques, Université de Liège.

15. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, Les armées au Congo-Kinshasa, Radioscopie de la Force publique aux FARDC, Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, 2013.

Le processus de brassage, d'une durée approximative de 45 jours, consiste essentiellement en un entraînement commun, suivi par l'affectation dans des brigades intégrées, déployées sur l'ensemble du territoire national¹⁶.

Un processus globalement négatif

Le processus de brassage démarre le 9 février 2004 par la formation d'une première brigade intégrée par des militaires belges à Kisangani. Celle-ci est ensuite déployée en Ituri, où elle reçoit une formation complémentaire de la MONUC et combat les groupes armés qui continuent d'y pulluler. Elle aurait été impliquée dans de graves violations des droits de l'Homme. En 2005, d'autres brigades sont entraînées par l'Angola, l'Afrique du Sud et la Belgique à Kamina (Katanga), tandis que les FARDC en forment elles-mêmes à Mushaki et Nyaleke (Nord-Kivu) et à Luberizi (Sud-Kivu)¹⁷. En outre, à partir de 2007, la MONUC épaulera ce processus¹⁸.



Formation de membres des FARDC par un contingent de la MONUC (source : Marie Frechon/ONU, 28 février 2008)

De nombreux problèmes ont compliqué le processus de brassage et donc la réforme des forces de sécurité congolaises. Citons notamment l'incertitude sur le nombre de militaires à intégrer ; le manque de moyens, par exemple de transport entre les centres d'orientation et de brassage ; les conditions déplorables offertes aux soldats dans les centres de brassage, où certains seraient morts du choléra, de la tuberculose et même de faim ; et le détournement des soldes et d'autres moyens financiers par des responsables impliqués dans la chaîne de paiement¹⁹. En outre, les critères d'admission au processus de brassage auraient été interprétés de manière laxiste, en partie à cause de l'absence de documents d'identité²⁰.

Relevons que, bien qu'entamé en 2004, le processus de brassage, conçu à l'initiative de deux experts militaires belges, n'a été formellement défini que dans le « Plan stratégique » de réforme de l'armée publié l'année suivante. Ce plan prévoyait, notamment pour sécuriser les élections initialement prévues cette même année 2005, la formation de 18 brigades d'infanterie intégrées, d'une force de réaction rapide de deux à trois brigades et, à l'horizon 2010 et en cas de retrait de la MONUC, la réorganisation des FARDC en trois divisions²¹.

16. Pamphile Sebahara, op. cit.

17. [Military Integration \("Brassage"\) in the DRC](#), ambassade des États-Unis, 3 avril 2008, publié par Wikileaks le 30 août 2011, Dazzlepod.

18. [La formation des FARDC par la Force de la MONUC se déroule à merveille](#), reliefweb, 24 mai 2008.

19. Caty Clément, [Security Sector Reform in the DRC: Forward to the Past](#), in SSR in Challenging Environments, Geneva Centre for the DCAF, Ed. Hans Born & Albrecht Schnabel, 2009, p. 272-273.

20. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, op. cit., p. 273.

21. *Ibid.*

Alors que le processus de brassage est progressivement abandonné à partir de la fin 2006, le bilan que l'on peut en tirer est, de l'avis général, globalement négatif.

Certes, six brigades intégrées ont bien été formées, et une fois déployées à Kinshasa et dans l'Est, elles ont mené avec un succès relatif les missions qui leur ont été assignées. Cependant, outre les problèmes récurrents d'indiscipline, de détournement des soldes et d'incompétence de nombreux officiers, elles n'ont pu surmonter les méfiances entre militaires s'étant autrefois combattu. Bien plus, selon des experts d'EUSEC, la mission de l'Union européenne chargée de conseiller et d'assister la réforme du secteur de la sécurité en RDC, le processus a, avant tout, souffert d'un « manque de volonté politique tant dans la haute hiérarchie militaire qu'au sommet de l'État »²².

En prenant en compte toutes ces lacunes, il ne faut pas s'étonner que l'insécurité perdure dans l'est du pays, où une nouvelle vague de groupes armés apparaît. En juin 2004, deux officiers du RCD ayant refusé le processus de brassage – le général Laurent Nkunda et le colonel Jules Mutebutsi – montent une nouvelle rébellion, s'emparent de Bukavu, chef-lieu du Sud-Kivu, pillent la ville, avant de se replier, le premier au Nord-Kivu et le second au Rwanda. Si les rebelles sont finalement repoussés par la MONUC, les FARDC n'opposent pratiquement aucune résistance à ce coup de force.

Un mixage qui tourne court

Lors d'un référendum en décembre 2005, la population vote largement en faveur de l'adoption d'une nouvelle Constitution, laquelle sera promulguée en février 2006, en remplacement de la Constitution de transition. Le deuxième paragraphe de la section 6 traite des Forces armées. Particulièrement court, il ne contient aucune innovation et renvoie à des lois organiques l'organisation et le fonctionnement des Forces armées et du Conseil supérieur de la défense²³.

En juillet 2006, se tiennent les premières élections présidentielles et législatives depuis l'indépendance du pays. Le scrutin présidentiel se caractérise par l'arrivée en tête du Président sortant, Joseph Kabila, bénéficiant du soutien massif des populations de la partie orientale du pays, suivi du chef du MLC, Jean-Pierre Bemba. Cette tendance se voit confirmée lors du second tour, tenu trois mois plus tard. Entre les deux tours, de violents affrontements éclatent à Kinshasa, entre la garde rapprochée de Bemba et la Garde républicaine aux ordres de Kabila. En mars 2007, de nouveaux affrontements entraînent la fuite de Bemba vers le Portugal, puis en Belgique, où il est arrêté l'année suivante et déféré devant la Cour pénale internationale (CPI) et accusé de crimes de guerre commis en République centrafricaine en 2002 et 2003.

Si les élections de 2006 légitiment le pouvoir de Joseph Kabila – arrivé à la présidence dans des conditions nébuleuses après l'assassinat de son père –, un autre trait marquant en est la déroute du RCD, dont le candidat présidentiel, Azarias Ruberwa, récolte moins de 2 % des voix. Cette lourde défaite, pour un mouvement qui – avec le soutien rwandais

22. *Ibid.* p. 275-277.

23. [Constitution de la République démocratique du Congo](#), Assemblée nationale, publié sur le site de l'Organisation internationale de la francophonie.

– contrôlait une grande partie du pays depuis plusieurs années, semble avoir favorisé, fin 2006, la création du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP).

À nouveau sous la houlette de Laurent Nkunda, ce groupe armé s’empare rapidement de larges portions du Nord-Kivu, sous le prétexte récurrent de défendre la communauté tutsi, et bombarde Goma, chef-lieu de la province. Face à cela, de nombreux éléments des FARDC profitent du chaos pour piller la ville, au lieu de la défendre.

Incapable de contrer militairement la menace du CNDP, les autorités de Kinshasa choisissent donc de négocier, en tenant compte du refus des rebelles d’être « brassés » au sein des FARDC. Il en résulte la conclusion, en janvier 2007 à Kigali, d’un accord prévoyant le « mixage » de deux brigades de Nkunda avec trois brigades des FARDC²⁴.

Contrairement au brassage, le mixage ne concerne que des brigades déployées au Nord-Kivu et prévoit que les troupes demeureront homogènes et que seuls leurs commandements seront mélangés. En outre, elles ne seront déployées qu’au Nord-Kivu, notamment pour combattre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), groupe composé de Hutu rwandais, dont certains ont pris part au génocide de 1994.

Jamais rendu public, l’accord est rapidement contesté ou interprété différemment par les parties²⁵. Sur le terrain, les hommes du CNDP restent déployés dans les mêmes localités de la province, au grand désespoir des populations qu’ils ont persécutées durant les mois précédents, et n’obéissent qu’aux officiers dont ils dépendaient pendant la rébellion. En outre, ils y établissent des institutions civiles parallèles et poursuivent une politique basée sur la discrimination ethnique²⁶. Reconnaisant l’inanité d’un tel arrangement, Kinshasa y renonce officiellement en août 2007 en annonçant – par la voix du lieutenant-général Dieudonné Kayembe Mbandakulu, nouveau chef d’état-major général des FARDC²⁷ – que tous les soldats doivent passer par le brassage et qu’il est impossible pour des membres d’une armée nationale de décider de rester dans leurs régions d’origine pour protéger « leurs tantes et leurs oncles »²⁸. Entre-temps, un autre effet pernicieux de ce mixage aura été d’encourager la renaissance ou la création de plusieurs autres groupes armés à caractère ethnique²⁹.

Sans tarder, les fidèles de Nkunda quittent leurs unités et reprennent la rébellion. De nouveaux combats éclatent dès le 28 août³⁰. Le CNDP sort – semble-t-il – nettement renforcé du processus de mixage, car il en a profité pour gonfler ses effectifs – notamment

24. « [Goma: vers le mixage entre FARDC et éléments de Laurent Nkunda](#) », *Radio Okapi*, 5 janvier 2007.

25. [Nouvelle crise au Nord-Kivu](#), volume 19, no. 17 (a), Human Rights Watch, octobre 2007.

26. Stephanie McCrummen, “[For Tutsis of Eastern Congo, Protector, Exploiter or Both?](#)”, *The Washington Post*, 6 août 2007.

27. Lui-même issu des FAZ et des FAC, comme ses prédécesseurs.

28. *Nouvelle crise au Nord-Kivu*, *op. cit.*

29. [Regain des violences dans les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et le District de l’Ituri en République Démocratique du Congo](#), Centre pour la gouvernance, Kinshasa, juillet 2012, publié sur le site de l’Open Society Initiative for Southern Africa.

30. « RDC : nouveaux combats entre l’armée et le CNDP de Kunda au Nord-Kivu », *AFP*, 5 septembre 2007.

avec des enfants, des civils et des démobilisés rwandais – et étendre la zone géographique sous son emprise, en partie au détriment des FDLR³¹.

De nombreuses rencontres entre le Président congolais et son homologue rwandais, Paul Kagame, sont organisées, donnant notamment lieu au « Communiqué de Nairobi » de novembre 2007³². Parallèlement, un dialogue entre autorités, acteurs civils et 22 groupes armés des deux Kivu aboutit, le 23 janvier 2008, à l'Acte d'engagement de Goma, prévoyant explicitement un cessez-le-feu³³. Malgré cela, les combats se poursuivent par intermittence, le chef-lieu du Nord-Kivu demeurant à portée de canon du CNDP.

Les affrontements culminent même en octobre 2008, les rebelles s'emparant de plusieurs positions tenues par les FARDC et bénéficiant, selon de multiples sources, du soutien direct du Rwanda³⁴.

Une « intégration accélérée » discriminatoire

Cependant, en décembre 2008, les autorités rwandaises changent brusquement de tactique. De plus en plus accusées de déstabiliser leur voisin occidental en octroyant un soutien multiforme au CNDP³⁵ et menacées d'une suspension de leur aide par plusieurs bailleurs internationaux – menace mise à exécution par certains d'entre eux³⁶ – elles s'entendent avec Kinshasa pour mettre Laurent Nkunda hors-jeu (il est placé en résidence surveillée au Rwanda), intégrer à nouveau le CNDP au sein des FARDC et mener conjointement en territoire congolais une offensive visant à affaiblir les FDLR.

Cette opération, qui se déroule du 20 janvier au 25 février 2009 sous le nom de code *Umoja Wetu* (« notre unité » en swahili), permettra surtout d'éloigner les FDLR de la frontière rwandaise et occasionnera de multiples violations des droits de l'Homme par toutes les parties. Elle sera suivie, au cours des huit mois suivants, de l'opération *Kimia II* (« calme » en lingala) qui, tout en ciblant les FDLR, entraînera également de multiples exactions contre les populations civiles. Tenue à l'écart lors de l'opération *Umoja Wetu*, la MONUC tient un rôle de soutien actif lors de *Kimia II*³⁷.

Le CNDP est donc finalement intégré du jour au lendemain au sein des FARDC. Cette fois, il n'est plus question de brassage, ni même de mixage. Alors qu'elle a déjà débuté le 29

31. Nouvelle crise au Nord-Kivu, *op. cit.*

32. « [RDC/Rwanda : le Conseil de sécurité salue le communiqué conjoint de Nairobi](#) », *Centre d'actualités de l'ONU*, 21 novembre 2007.

33. « [Acte d'engagement](#) », République démocratique du Congo, publié sur le site de *BBC News*.

34. Voir par exemple « [Le Rwanda à nouveau appuie le CNDP de Nkunda pour déstabiliser la RDC par sa partie Est](#) », *Digitalcongo*, 9 octobre 2008 ou « [Rumangabo retombe aux mains du CNDP, et la MONUC n'a, à nouveau, rien vu venir](#) », *Le carnet de Colette Braeckman*, 26 octobre 2008.

35. Voir notamment les rapports S/2008/772 et S/2008/773 des Groupes d'experts de l'ONU sur la RDC, disponibles sous : <https://www.un.org/french/sc/committees/1533/experts.shtml>

36. « [La Suède suspend son aide budgétaire au Rwanda](#) », *Le Nouvel Observateur*, 23 décembre 2008.

37. « [Vous serez punis](#) », *attaques contre les civils dans l'est du Congo*, Human Rights Watch, décembre 2009.

janvier 2009³⁸, ce n'est que le 23 mars qu'un accord entérine cette intégration dite « accélérée », accompagnée de la libération et de l'amnistie³⁹ des ex-rebelles et de la transformation du CNDP en parti politique⁴⁰. Auparavant, Bosco Ntaganda, ancien adjoint de Nkunda au sein du CNDP, a été promu général et est devenu commandant adjoint des opérations militaires dans l'est du pays⁴¹, et même commandant intérimaire après l'accident d'avion dont a été victime, en juillet 2011, le titulaire du poste, le général Dieudonné Amuli⁴².

Et ce, malgré qu'il soit officiellement recherché par la CPI pour crimes de guerre commis quelques années auparavant en Ituri. Une couleuvre sans doute bien difficile à avaler pour les officiers loyaux des FARDC, d'autant plus qu'elle intervient pratiquement en même temps que l'humiliation ressentie par nombre d'entre eux en voyant revenir au Congo – cette fois-ci en tant qu'« invitée » – l'armée rwandaise !

Notons que, en réaction à l'opération *Umoja Wetu* alors en préparation, le chef d'état-major Kayembe Mbandakulu démissionne en novembre 2008 et est remplacé par le lieutenant-général Didier Etumba, dont la carrière l'a fait évoluer par la gendarmerie zaïroise puis par les FAC⁴³.

Le CNDP n'est pas le seul groupe armé à signer, à cette époque, un tel accord avec les autorités congolaises. D'autres, comme les Patriotes résistants congolais (PARECO, à majorité hutu, Nord-Kivu) ou les Forces républicaines fédéralistes (FRF, Banyamulenge, soit Tutsi du Sud-Kivu) ont également accepté d'intégrer les FARDC de manière « accélérée ». Cependant, si la reconnaissance des grades et la distribution des postes de commandement se font immédiatement au profit des ex-CNDP, les responsables issus d'autres groupes armés doivent attendre fin 2010 pour que leurs grades octroyés dans le maquis soient reconnus par les FARDC. En outre, ils ne reçoivent aucun poste de commandement⁴⁴. Dans les deux Kivu, les unités des FARDC, en particulier les mieux équipées, sont devenues largement monoethniques, dominées par des éléments issus d'un seul groupe armé (le plus souvent le CNDP) et obéissant à des chaînes de commandement distinctes, ce qui suscite rapidement rancœurs, désertions et prolifération de nouveaux groupes armés⁴⁵.

38. « [Rutshuru : les combattants du CNDP enfin intégrés aux FARDC, Bosco Ntaganda nommé commandant adjoint des opérations](#) », *Radio Okapi*, 29 janvier 2009.

39. Accordée par la [Loi n° 09/003 du 07 mai 2009 portant amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels commis dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu](#), Leganet.cd.

40. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, p. 280, op. cit.

41. « Rutshuru : les combattants du CNDP enfin intégrés aux FARDC, Bosco Ntaganda nommé commandant adjoint des opérations », op. cit.

42. [Rapport final du Groupe d'experts sur la RDC, établi en application du paragraphe 5 de la résolution 1952 \(2010\) du Conseil de sécurité](#), ONU, S/2011/738, 2 décembre 2011, p. 87.

43. Jean-Jacques Wondo, [Qui sont les Généraux d'Armée Didier Etumba et François Olenga ?](#), 11 juillet 2013.

44. Regain des violences dans les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et le District de l'Ituri en République Démocratique du Congo, op. cit.

45. Jason Stearns, Judith Verweijen & Maria Eriksson Baaz, [Armée nationale et groupes armés dans l'est du Congo, Trancher le nœud gordien de l'insécurité](#), Institut de la Vallée du Rift, Projet Usalama, 2013.

« Régimentation » illégale au Kivu

Les conséquences catastrophiques de cette « intégration accélérée » ne paraissent pas être le simple dommage collatéral d'un processus lancé précipitamment, car les structures des FARDC dans les deux Kivu et en Ituri sont profondément modifiées à cette occasion. On procède en effet au dédoublement structurel et fonctionnel du commandement des FARDC, par la mise en place de nouvelles structures militaires dénommées secteurs et régiments. Alors que les anciennes structures – basées sur une organisation en brigades au sein de régions militaires recoupant les provinces du pays – restent en place, on y superpose, au Nord et au Sud-Kivu, 21 régiments⁴⁶ organisés au sein de cinq secteurs, dont la majorité est dirigée par d'ex-responsables du CNDP⁴⁷.

En outre, la formation de ces régiments entraîne, dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu) par exemple, le retrait temporaire d'unités entières de l'armée, créant un vide sécuritaire et suscitant le retour des FDLR et la réactivation d'autres groupes armés censés protéger la population des attaques de ces dernières⁴⁸.

Précisons également que les structures induites par la « régimentation » sont illégales au regard de la Loi organique sur l'organisation et le fonctionnement des FARDC de 2004 et le resteront après la promulgation, le 11 août 2011, de la Loi organique n° 11/012 portant organisation et fonctionnement des FARDC⁴⁹, remplaçant la précédente. Une de ses principales innovations est d'organiser l'armée de terre en trois « zones de défense », dont une comprend les deux Kivu, le Maniema et la Province orientale. Par contre, le terme de « régiment » est absent du texte de cette loi, qui continue à désigner sous celui de « brigades » les principaux éléments formant une région militaire, définie comme une « circonscription militaire comprenant des unités de la Force terrestre »⁵⁰.

Cette loi, dont 17 ordonnances permettant l'application de certains articles ont été signées, le 17 mai 2013, par le Chef de l'État⁵¹, s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux plan de réforme des FARDC⁵², portant sur la période 2009-2025 et conçu en 2009 par le

46. Selon l'International Institute for Strategic Studies, il s'agit plutôt de 27 régiments. Voir *The Military Balance 2013*, Londres, p. 504.

47. Regain des violences dans les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et le District de l'Ituri en République Démocratique du Congo, op. cit. & Jean-Jacques Wondo Omanyundu, *op. cit.*, p. 282-284.

48. Déogratias Buuma & Sosthène Maliyaseme, « [Rapport synthèse du contexte socio-sécuritaire des territoires de Kalehe et de Walikale, est de la RDC](#) », Action pour la Paix et la Concorde, Bukavu, juin 2012.

49. [Loi organique n° ... du... portant organisation et fonctionnement des FARDC](#), disponible sur le site de Défense et sécurité du Congo.

50. Jean-Jacques Wondo, « [Genèse et bref aperçu de la loi organique n° 11/012 portant organisation et fonctionnement des FARDC](#) », Défense et sécurité du Congo, 8 octobre 2013 ; « Regain des violences dans les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et le District de l'Ituri en République Démocratique du Congo », op. cit. & « Loi organique n° ... du... portant organisation et fonctionnement des FARDC », op. cit.

51. « [Joseph Kabila signe des ordonnances sur la nouvelle organisation des FARDC](#) », *Radio Okapi*, 19 juin 2013.

52. [Plan de réforme de l'Armée](#), 2009, publié par Défense et sécurité du Congo.

ministre de la Défense, Mwando Nsimba, et le chef d'état-major, le lieutenant-général Didier Etumba.

S'il représente le troisième plan stratégique de réforme des FARDC (les deux autres ayant été publiés en 2005 et 2007), il semble s'agir du plus pragmatique et du mieux élaboré des trois⁵³. Ce plan se décompose en trois phases, dont la première (2009-2011), censée rajeunir les effectifs et entamer un tournant vers la professionnalisation, ne semble pas avoir rempli les objectifs dans les délais prescrits.

Ceci est notamment dû à la promulgation tardive, le 15 janvier 2013, de la loi n° 13/005 portant statut du militaire des FARDC⁵⁴, fixant les conditions du déroulement de sa carrière, depuis son recrutement jusqu'au terme de son service, et les modalités de sa formation. Remplaçant une loi datant de 1981, elle définit aussi les droits sociaux et le régime disciplinaire du militaire⁵⁵.

Avec la loi portant organisation et fonctionnement des FARDC, commençant à être appliquée, il s'agit d'une des trois lois essentielles permettant une réforme crédible de l'armée congolaise. La troisième loi, mais qui n'est même pas au stade de l'élaboration, car tributaire des ordonnances d'application de la loi sur le statut, devrait concerner la programmation militaire, fixant notamment les investissements et les crédits d'équipement des FARDC.

Quant à la deuxième phase du plan Mwando-Etumba (2012-2016), elle prévoit notamment, après évaluation de la première phase, le recrutement annuel de 10 000 jeunes, afin de maintenir les effectifs des FARDC à 145 000 hommes.

Enfin, la troisième phase (2017-2025) devrait consolider les acquis des deux phases précédentes et parachever la modernisation et la professionnalisation de l'armée, en tenant compte des contraintes structurelles et budgétaires du pays⁵⁶.

Alors que ce plan est présenté à Kinshasa, les opérations militaires se poursuivent à l'Est et, le 1^{er} janvier 2010, l'opération *Amani Leo* (« la paix aujourd'hui » en swahili) succède à *Kimia II*. La cible principale est toujours les FDLR, qui sont affaiblies par d'importantes pertes et redditions et doivent s'enfoncer plus profondément en territoire congolais, mais conservent leurs capacités de nuisance en se muant en petites unités autonomes d'autant plus difficiles à traquer. Alors que le CNDP s'est transformé en parti politique et a rallié la majorité présidentielle, les opérations militaires n'empêchent pas ses anciens responsables militaires, Bosco Ntaganda en tête, de mener activement campagne pour la réélection de Joseph Kabila. Celui-ci est réélu à l'issue d'un scrutin à tour unique tenu le 28 novembre 2011 et marqué par d'innombrables accusations d'irrégularités et de fraudes.

53. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, [Le Plan \(Mwando-Etumba\) 2009-2025 de la réforme des FARDC – Quo Vadis?](#), 5 juin 2013.

54. [Loi portant statut du militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo](#), janvier 2013, publié par Défense et sécurité du Congo.

55. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, [La loi n°13/005 portant statut du militaire des FARDC – Un pas vers la professionnalisation de l'armée?](#), 20 décembre 2013.

56. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, [Le Plan \(Mwando-Etumba\) 2009-2025 de la réforme des FARDC – Quo Vadis?](#), *op cit.*

Puissance déconcertante du M23

L'opération *Amani Leo* connaît un coup d'arrêt définitif en avril 2012, lorsque les troupes à leur pointe désertent massivement et forment un nouveau groupe armé : le Mouvement du 23 mars (M23)⁵⁷. Apparemment, la volte-face des ex-CNDP est surtout une réaction aux pressions de plus en plus fortes pesant sur le gouvernement congolais, notamment en provenance de la Belgique⁵⁸, pour qu'il arrête Ntaganda et le transfère à la CPI. Quant au prétexte mis le plus souvent en avant par le M23 pour justifier sa rébellion – soit la non-application de l'accord du 23 mars 2009 avec le CNDP, d'où il tire son nom – il faut bien constater que les mesures à court terme et purement militaires ont bien été appliquées par le gouvernement de Kinshasa, permettant d'ailleurs aux ex-CNDP de prendre le contrôle des deux Kivu.

Là où le bât blesse – mais faut-il s'en étonner dans un pays connaissant troubles et chaos depuis des décennies ? –, c'est sur le plan des mesures à long terme que se sont témérement engagé à prendre les autorités centrales, par exemple la réforme de l'armée et des services de sécurité ou le retour des réfugiés et des déplacés internes⁵⁹, des processus qui mettront certainement encore de nombreuses années avant de donner des résultats tangibles. Notons aussi que les opérations des FARDC, depuis l'intégration des CNDP, ont provoqué le déplacement et l'exil de centaines de milliers de personnes, bien plus que les quelque 50 000 réfugiés tutsi congolais dont le M23 s'est fait le champion⁶⁰.

L'apparition du M23 provoque à nouveau, outre son lot d'insécurité, la réactivation d'anciens groupes ou la création de nouveaux groupes armés, que ce soit en réaction ou à son instigation. En plus du soutien à peine camouflé du Rwanda – et plus discrètement de l'Ouganda – le M23 tente en effet, parfois avec succès, de nouer des alliances avec d'autres groupes congolais, en s'unissant sous la bannière de l'opposition aux FARDC ou aux autorités de Kinshasa⁶¹. Sa puissance culmine fin novembre 2012, lors de la prise, avec une facilité déconcertante, de la ville de Goma, représentant une humiliation suprême pour les FARDC. Si certaines sources évoquent, pour expliquer la longue série de défaites des FARDC face au M23 tout au long de 2012, la puissance de feu supérieure et l'équipement sophistiqué fourni par le Rwanda, certains – et même des officiers

57. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, « Les armées au Congo-Kinshasa, Radioscopie de la Force publique aux FARDC », op. cit, p. 282.

58. [Relations RDC-Belgique : l'ombre de Bosco Ntaganda](#), Belga/APA/LP, via mediacongo.net, 11 février 2012.

59. Jean-Mobert N'Senga, [Analyse de l'Accord du 23 mars 2009 qui a donné le nom au M23](#), Site de documentation et d'informations socio-politiques sur le Rwanda, 29 juillet 2012.

60. [Profil d'opérations 2013 - République démocratique du Congo](#), UNHCR.

61. Rapport d'étape du Groupe d'experts de l'ONU sur l'application du régime de sanctions et de l'embargo sur les armes en RD Congo, S/2012/348, 21 juin 2012 ; Additif de ce dernier rapport, S/2012/348/Add.1, 27 juin 2012 ; Rapport final du Groupe d'experts de l'ONU sur l'application du régime de sanctions et de l'embargo sur les armes en RD Congo, S/2012/843, 15 novembre 2012. Documents disponibles sur le [site du RAFAL](#)

supérieurs de l'armée – mettent au cause les ordres contradictoires et apparemment incohérents lancés en haut lieu, y compris de la part du chef d'état-major général des FARDC, Didier Etumba⁶², à ce poste depuis la fin 2008, ainsi que des cessez-le-feu incongrus et des actes de sabotage⁶³.

L'incompétence de nombre de ses officiers supérieurs n'est qu'une des tares affectant les FARDC. Composées pour une grande part d'anciens membres de groupes armés disparates, de nombreux officiers appartiennent à des réseaux clientélistes, avant tout préoccupés par leur enrichissement personnel ou de celui à qui ils doivent leur placement à un poste lucratif (site minier, par exemple). En outre, des officiers ayant appartenu à un groupe armé ont bien souvent tendance à se montrer compréhensifs envers d'anciens frères d'armes⁶⁴. À cet égard, la continuité – d'idéologie comme en termes d'allié – du RCD au M23 peut expliquer que, même parmi les militaires des FARDC n'ayant pas fait défection au profit de ce dernier, l'ardeur au combat n'ait pas été suffisante, pour ne pas parler de multiples allégations de trahison ou d'espionnage. L'importance des ex-RCD au sein de l'appareil militaire congolais ne peut être sous-estimée car, des origines des FARDC jusqu'en novembre 2012, le poste de chef d'état-major des forces terrestres a toujours appartenu aux ex-rebelles du RCD, en particulier au général Gabriel Amisi Kumba (dit « Tango Four »), à ce poste pendant plus de six ans. Malgré de multiples allégations de corruption, d'enrichissement personnel et de violations graves des droits de l'Homme, en particulier durant l'occupation rwandaise, il faut attendre un rapport d'experts de l'ONU⁶⁵ – faisant état de son implication dans des réseaux de trafic d'armes alimentant des groupes armés – pour que l'homme soit enfin suspendu.

Enrôlez-vous !

Bien qu'officiellement sans lien avec la recrudescence des troubles dans l'Est et avec les désertions massives qui l'ont accompagnée, l'état-major des FARDC lance, début août 2012, une campagne de recrutement de jeunes (18-25 ans), avec pour objectif déclaré de rajeunir ses effectifs⁶⁶, apparemment en application du plan Mwando-Etumba. Cette campagne a été davantage médiatisée le 15 décembre 2012, lors du traditionnel discours sur l'état de la Nation du Président. Ne pouvant manquer d'évoquer les événements de Goma, il énumère, pour venir à bout du M23, une panoplie de moyens politiques, diplomatiques et militaires. Sur ce dernier plan, il prêche pour une « armée dissuasive, apolitique et professionnelle » et lance un appel à l'enrôlement massif des jeunes au sein des FARDC⁶⁷. Le lendemain, le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, évoque

62. Colette Braeckman, « [Les commandos formés par les Belges tentent de gagner les cœurs...](#) », *Le Soir*, 1^{er} février 2013.

63. Jason Stearns, Judith Verweijen & Maria Eriksson Baaz, op. cit. p. 53.

64. *Ibid.* p. 50-55.

65. [Rapport final du Groupe d'experts de l'ONU sur l'application du régime de sanctions et de l'embargo sur les armes en RD Congo, S/2012/843](#), 15 novembre 2012, archivé sur le site du RAFAL.

66. « [L'armée recrute des jeunes](#) », *Radio Okapi*, 22 août 2012.

67. « [Joseph Kabila : 'La guerre dans l'Est a pour objectif de justifier la balkanisation de la RDC'](#) », *Radio Okapi*, 15 décembre 2012.

un objectif de 40 000 à 60 000 jeunes à recruter⁶⁸.

Le 31 décembre, dans son message de vœux à la nation, le Président Kabila émet le souhait d'une « armée dont la puissance inspire le respect et rend périlleuse toute agression » et demande à « nos jeunes de s'engager nombreux sous le drapeau pour la défense de la patrie »⁶⁹. Rien n'est dit sur les multiples maux qui gangrènent les FARDC, ni sur l'incohérence des mesures qui ont mené à l'éclosion successive de rebellions. Le réel problème de l'armée congolaise résiderait-il donc dans ses sous-effectifs ?

Mais de combien d'hommes disposent au juste les FARDC ? Nous avons vu plus haut les problèmes de dénombrement des hommes à intégrer dans les FARDC au moment de leur fondation. Depuis, notamment grâce aux efforts d'EUSEC en matière d'informatisation et de mise au point d'une « chaîne de paiement » des soldes (afin d'éviter leur détournement par les différents intermédiaires), ces chiffres ont été quelque peu clarifiés. En 2009, le ministère de la Défense avançait, sur base d'un recensement biométrique provisoire, le chiffre de 129 395 hommes au sein des FARDC. Plus récemment, selon le colonel Patrick Vanhees, alors en service à EUSEC, 133 450 militaires étaient recensés et payés par l'intermédiaire d'EUSEC au 21 décembre 2012, bien qu'il estimait que le nombre réel de militaires était plutôt de 140 000. Ces chiffres sont fort proches de ceux contenus dans un document classé « secret défense » de l'état-major général des FARDC et parvenu à l'analyste militaire, Jean-Jacques Wondo, évoquant des effectifs de 136 000 hommes⁷⁰. Ils sont, par contre, sensiblement supérieurs à ceux de l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS) de Londres⁷¹, selon lequel les forces terrestres disposaient, en 2012, de 103 000 hommes, la marine de 6 700 et la force aérienne de 2 550 hommes, soit un total de 112 250 hommes, auxquels il faut ajouter 8 000 hommes⁷² de la Garde républicaine, non-placés sous l'autorité de l'état-major, mais uniquement sous celle de la Présidence. Rappelons également que le plan Mwando-Etumba fixe un objectif de 145 000 membres des FARDC, avec l'engagement annuel de 10 000 recrues.

Étant donné la taille et la population du pays, ainsi que les défis auxquels il est confronté, ces effectifs ne semblent ni pléthoriques ni anémiques⁷³. Le problème réside plutôt dans le grand déséquilibre entre les nombres d'officiers et de simples soldats, permettant de se demander si les FARDC ne sont pas affectées d'un syndrome aigu d'« armée mexicaine ». En effet, selon le recensement biométrique de 2009, les 129 395 hommes

68. « [Recrutement des jeunes dans l'armée: la réponse est 'très positive', affirme Lambert Mende](#) », *Radio Okapi*, 17 décembre 2012.

69. « [Joseph Kabila appelle à la cohésion nationale pour mettre fin à la guerre dans l'Est](#) », *Radio Okapi*, 31 décembre 2012.

70. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, *Les armées au Congo-Kinshasa*, Radioscopie de la Force publique aux FARDC, op. cit., p. 286-288.

71. *The Military Balance 2013*, Londres, p. 505.

72. D'autres sources (Wondo, ICG...) estiment que les effectifs de la GR seraient supérieurs à 10 000 hommes. Elle serait notamment composée de deux brigades motorisée et d'un bataillon commando spécialisé dans le combat nocturne.

73. À titre de comparaison, en se fondant sur les chiffres du *Military Balance 2013* (op. cit.), avec 1 militaire actif par 548 habitants, la RDC en compte beaucoup plus que le Nigeria (1 / 2 127 hab.), mais un peu moins que le Tchad (1 / 470 hab.) ou l'Allemagne (1 / 415 hab.) et sensiblement moins que des pays comme le Rwanda (1 / 354 hab.), la Belgique (1 / 320 hab.) ou la France (1 / 287 hab.).

des FARDC étaient répartis entre 24,94 % d'officiers, 36,88 % de sous-officiers et 38,18 % d'hommes de troupe.

Selon le document « secret défense » cité plus haut, la majorité des officiers détiendraient le grade de lieutenant et seraient au nombre de 40 000, soit près de 30 % des effectifs totaux⁷⁴. Lorsqu'on sait qu'un lieutenant est censé diriger un peloton composé de 30 à 40 hommes, on constate immédiatement le profond déséquilibre affectant les FARDC, où les hommes de troupe sont très insuffisants par rapport à des sous-officiers et officiers largement surnuméraires.

En lançant une campagne de recrutement, les autorités de Kinshasa pensaient peut-être renforcer la « base » de l'armée, à moins que le « sang neuf » serve plutôt à compenser l'influence des très nombreux membres de groupes armés composant les FARDC. Quoiqu'il en soit, et malgré l'annonce par le ministère de la Défense, en octobre 2013, du lancement d'une « deuxième phase de recrutement des hommes des troupes »⁷⁵, aucun résultat chiffré global n'a été annoncé par les autorités. Cependant, les informations disponibles, toujours parcellaires, semblent indiquer un échec de cette campagne. Pour le Nord-Kivu, 500 jeunes auraient été recrutés durant les premiers mois du recrutement, avec l'objectif d'en embaucher 800 supplémentaires. Cependant, de nombreuses recrues de la première phase auraient immédiatement déserté, en partie parce qu'elles ont été livrées à elles-mêmes dans les centres de recrutement avant d'être transférés dans les centres de formation⁷⁶. Au Sud-Kivu, dans le territoire de Shabunda, la campagne de recrutement n'avait permis, en octobre 2012, que de convaincre un seul jeune⁷⁷. Cependant, sur tout le Sud-Kivu, ce seraient 400 jeunes qui se seraient enrôlés avant d'être envoyés en formation⁷⁸. Au Maniema, seuls 54, sur 2 500 attendus, auraient franchi le pas⁷⁹.

Le seul chiffre global émane d'EUSEC, qui indiquait que « près de 10 500 jeunes soldats FARDC de deuxième classe ont signé leur premier contrat de sept ans, renouvelable une fois, à l'issue de la campagne de contrôle biométrique qui a eu lieu du 03 au 21 juin 2013, dans les quatre centres d'instructions de Kindu, Kamina, Mura et Kitona »⁸⁰.

Si de tels renforts ne sont *a priori* pas négligeables, ils ne peuvent camoufler un échec relatif de la campagne de recrutement au regard des objectifs avancés par Lambert Mende en décembre 2012.

74. Jean-Jacques Wondo Omanyundu, Les armées au Congo-Kinshasa, Radioscopie de la Force publique aux FARDC, op. cit., p. 286 et 288.

75. « [Deuxième phase de recrutement des hommes des troupes au sein des FARDC](#) », *Agence congolaise de presse (ACP)*, 10 octobre 2013.

76. « [Nord-Kivu : l'armée veut encore recruter 800 jeunes pour le service militaire](#) », *Radio Okapi*, 1^{er} novembre 2012.

77. « [Sud-Kivu : l'armée n'a recruté qu'un seul jeune à Shabunda](#) », *Radio Okapi*, 8 octobre 2012.

78. « [Lancement de la deuxième phase de recrutement des jeunes du Sud-Kivu dans les FARDC](#) », *Agence congolaise de presse (ACP)*, 20 décembre 2012.

79. « [Recrutement dans les FARDC : La méfiance et la réticence restent de mise chez certains jeunes](#) », *KongoTimes*, 17 septembre 2012.

80. [Contrôle biométrique : les nouvelles recrues ont signé leur premier contrat](#), in Newsletter EUSEC RDC Congo n° 3, juillet 2013, disponible sur le site de ReliefWeb (OCHA).

Alors que la jeunesse est affectée par un chômage massif, cet échec s'expliquerait avant tout par la mauvaise image véhiculée par les FARDC, par la faiblesse des soldes (environ 60 USD), les mauvaises conditions de vie dans les casernes et la crainte d'être envoyé directement au front au Kivu⁸¹.

Octobre 2013 : résurrection des FARDC ?

Malgré tout, les FARDC ont connu, en 2013, les premiers succès militaires significatifs de leurs dix ans d'histoire, et même bien davantage si on les considère comme les héritières des FAC et des FAZ. En mai, juillet et août 2013, trois offensives du M23 ont été facilement repoussées. Puis, surtout, fin octobre, une offensive coordonnée des FARDC et de la nouvelle brigade d'intervention de la MONUSCO⁸² contraignait la majorité des combattants du M23 à fuir en Ouganda et signifiait, *de facto*, la fin de la menace militaire représentée par ce groupe armé.

Il faut tout d'abord souligner que la déroute du M23 était totalement prévisible, ce mouvement étant retranché dans un territoire de quelques centaines de kilomètres carrés et confronté à des forces très supérieures en nombre (au moins dans un rapport de 1 à 10). Cependant, selon plusieurs observateurs⁸³ et notamment l'analyste militaire Jean-Jacques Wondo Omanyundu⁸⁴, plusieurs facteurs expliquent également ces succès des FARDC. Citons notamment :

- Le remplacement, après la déroute de Goma, du sinistre « Tango Four » par un officier un peu plus décent, le lieutenant-général François Olenga, un proche de Laurent-Désiré Kabila, puis de son fils, qui a réussi à motiver les troupes et à assurer la logistique nécessaire aux opérations du Nord-Kivu.
- L'arrivée, à la tête de la 8^{ème} Région militaire (Nord-Kivu) en juin 2012, en remplacement de Vainqueur Mayala, du général Lucien Bahuma, qui a lutté contre l'indiscipline et restructuré le commandement régional en écartant



Soldats des FARDC, après la capture d'une position détenue par le M23 (source : Sylvain Liechti/ONU, 30 août 2013)

81. « [Intégrer l'armée congolaise : 'fierté' ou 'désolation' ?](#) », *France 24*, 30 août 2012 & « [Recrutement dans les FARDC : La méfiance et la réticence restent de mise chez certains jeunes](#) », *KongoTimes*, 17 septembre 2012.

82. La Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a succédé le 1^{er} juillet 2010 à la MONUC, selon le mandat établi par la résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité du 28 mai. Sa « brigade d'intervention » a été créée par la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité du 28 mars, avec pour mission de « neutraliser les groupes armés ».

83. Notamment Darren Olivier, « [How M23 was rolled back](#) », *African Defence Review*, 30 octobre 2013.

84. Rencontré par l'auteur à Bruxelles le 15 novembre 2013.

nombre d'officiers jugés non fiables et en affectant à l'Est de nombreux officiers originaires de l'ouest du pays⁸⁵.

- Le déploiement des 321^{ème} et 322^{ème} bataillons URR (Unités de réaction rapide), deux unités formées par des instructeurs belges et placées sous le commandement du colonel Mamadou Moustafa Ndala, un homme décrit comme déterminé, efficace et en phase avec la population⁸⁶.
- Le rôle du gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku, qui n'a cessé de pousser les FARDC à libérer sa province du M23 et était présent dans les localités libérées dès la fuite des rebelles.
- Le soutien de la population et de la société civile du Nord-Kivu, et de Goma en particulier, à des actions résolues des FARDC et de la MONUSCO contre le M23. Ce soutien ne s'est pas limité à des manifestations dénonçant la « passivité » des Casques bleus ou réagissant à des rumeurs de rappel à Kinshasa de Mamadou Ndala, mais s'est concrétisé par d'innombrables « coups de main » aux soldats pour les aider à transporter, à pied ou à moto, munitions et matériel logistique ou les approvisionner en eau, en plus d'un travail de renseignement effectué dans les territoires sous l'emprise du M23.
- La compétence et la discipline accrues des unités formées, notamment par des instructeurs belges⁸⁸.
- Le soutien décisif de la nouvelle brigade de la MONUSCO, en particulier l'aviation sud-africaine et les troupes tanzaniennes ; il n'est pas exclu que la détermination de ces dernières soit liée à la détérioration des relations entre les Présidents Kikwete et Kagame. Il faut également souligner que la MONUSCO était de plus en plus la cible de critiques, locales comme internationales, pour ce qui était perçu comme son incapacité à venir à bout des groupes armés, malgré d'importants budgets accordés depuis plusieurs années.
- Les combats entre factions du M23 qui, en mars 2013, ont profondément affaibli ce mouvement et entraîné la fuite de Bosco Ntaganda.
- Les pressions des États-Unis sur le Rwanda pour, que cette fois-ci, son armée ne franchisse pas la frontière congolaise pour soutenir le M23⁸⁹.

On le constate, plusieurs de ces facteurs ne concernent pas directement les FARDC. On peut également se demander, au vu de leur impopularité croissante, notamment dans leurs anciens fiefs de l'Est, si le pouvoir du Chef de l'État et de son gouvernement n'aurait pas été menacé en cas de nouvelle défaite face à une petite formation comptant tout au plus 1 500 combattants.

85. Voir « [Jason Stearns, As the M23 nears defeat, more questions than answers](#) », *Congo Siasa*, 30 octobre 2013.

86. Voir « [François Olenga, Lucien Bahuma, Mamadou Ndala sont les trois hommes clés de la déroute du M23](#) », *Télé Tshangu*, 30/10/13.

87. Mamadou Ndala a été tué le 2 janvier 2014 près de Beni (Nord-Kivu) dans une embuscade attribuée initialement aux Allied Democratic Forces (ADF), groupe armé d'origine ougandaise. Cependant, l'enquête semble désormais s'orienter vers des complicités au sein des FARDC.

88. Voir « [Congo: comment la Belgique a discrètement contribué à la victoire](#) », *Blog de Colette Braekman*, 2 décembre 2013.

89. Voir « [M23 : la pression des États-Unis sur Kigali a été déterminante, selon James Swan](#) », *Radio Okapi*, 8 novembre 2013.

Les événements récents au Nord-Kivu ne doivent donc leurrer personne. Les maux dont souffrent les FARDC demeurent profonds. Les leçons à tirer – pratiquement toutes identiques – après les graves lacunes du brassage et les fiascos qu’ont représenté le mixage et l’intégration accélérée de groupes armés dans l’armée nationale devraient être sérieusement méditées par le leadership congolais.

Avec l’élimination de la menace du M23 et un moral enfin retrouvé, les FARDC devraient poursuivre sur leur lancée et sécuriser de plus larges portions du Kivu, ce qui ne pourra se faire sans un plan cohérent de démobilisation et de dissolution des groupes armés⁹⁰.

En outre, sur le plan politico-législatif, il est essentiel qu’un plan cohérent de réforme des FARDC, tel celui élaboré par le ministre Mwando et le général Etumba, soit mis en œuvre, ce qui passe par l’application des lois portant organisation et fonctionnement des FARDC et portant statut du militaire, ainsi que par l’élaboration, le vote, la promulgation et l’application d’une loi sur la programmation militaire. À cet égard, on ne peut que s’interroger sur les retards mis par le Chef de l’État pour promulguer ces deux premières lois et signer leurs ordonnances d’application⁹¹.

Sur le plan militaire, il est encourageant de noter que, en combinant soutien populaire, aide de la MONUSCO, formations étrangères et remplacement de quelques individus-clés, la débandade n’est plus la seule option choisie par les FARDC lorsqu’elles se retrouvent sous le feu de leurs adversaires.

Et si, pour la première fois de leur histoire, des troupes de RDC devraient participer à une opération de maintien de la paix hors de leurs frontières⁹², les événements meurtriers du 30 décembre 2013 à Kinshasa et dans d’autres villes du pays⁹³ rappellent que la situation est loin d’être stabilisée, même en-dehors de l’est du pays qui continue à connaître quotidiennement des combats et de graves violations des droits humains.

Une telle situation n’est certes pas propice à une réforme durable du secteur de la sécurité, mais la question de la volonté politique demeure. En effet, il reste à démontrer que, à Kinshasa, on a réellement l’intention de développer une armée puissante, sans crainte qu’elle n’émerge comme un concurrent potentiel dans l’exercice du pouvoir politique. Ceci n’est pas sans lien avec la légitimité des institutions civiles ayant émergé après les élections contestées de 2011 et avec le comportement prédateur des élites occupant les sommets politique et économique du pays.

90. Voir les conclusions de Georges Berghezan, [Groupes armés actifs en R. D. Congo - Situation dans le 'Grand Kivu' au 2^{ème} semestre 2013](#), Rapport du GRIP, novembre 2013.

91. Pour illustrer cette affirmation, voir la [Lettre ouverte au Président de la République Démocratique du Congo sur l’urgence et la nécessité de matérialiser la réforme de l’Armée](#), signée par 144 organisations de la société civile de RDC le 20 décembre 2012 et diffusée sur le site du Réseau européen pour l’Afrique centrale (EURAC).

92. En l’occurrence en République centrafricaine, où 850 soldats congolais devraient être déployés dans le courant de janvier 2014. Voir [850 militaires congolais dans une mission internationale pour stabiliser la RCA](#), Radio Okapi, 21 décembre 2013 et [La RDC enverra un bataillon en Centrafrique](#), Afriqinfos, 21 décembre 2013.

93. [RDC: 103 morts dans "l'offensive terroriste", Kabila appelle à la "vigilance"](#), LaLibre.be, 1^{er} janvier 2014.

L'auteur

Georges Berghezan est chercheur au GRIP dans l'axe « Conflit, sécurité et gouvernance en Afrique ». Ses travaux portent principalement sur la violence armée, la prolifération d'armes et la prévention des conflits en Afrique centrale, ainsi que le trafic d'armes et de drogue en Afrique de l'Ouest.

Avec le soutien du



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement